

**Arrêté n° 3249**

**Objet : Sollicitation FSE  
pour accompagner des  
personnes éloignées de  
l'emploi dans le cadre des  
chantiers d'insertion de  
Lencloître et Pleumartin**

**ARRÊTE DU PRÉSIDENT**

Le Président de Grand Châtellerault,

**VU** l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriale relatif aux délégations des attributions du conseil communautaire,

**VU** la délibération n°1 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2021 portant délégation de certaines attributions au président, et notamment l'alinéa 17 concernant la demande à tout organisme financeur de l'attribution de subventions de fonctionnement qu'elle qu'en soit leur nature et leur montant, et l'attribution des subventions d'investissement pour tout programme d'investissement dont le montant global est inférieur à deux millions d'euros hors taxe,

**VU** l'arrêté n°2020-23 du 23 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à M. Cyril CIBERT en qualité de 14ème vice-président,

**CONSIDÉRANT** les besoins d'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi dans la cadre des chantiers d'insertion de Pleumartin et Lencloître,

**CONSIDÉRANT** l'appel à projets FSE lancé par le Département de la Vienne, ouvert du 4 au 12 octobre 2021, au titre de l'Axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » dans le cadre du Programme Opérationnel Emploi FSE « Emploi Inclusion 2014-2020 »,

**CONSIDÉRANT** les coûts de fonctionnements éligibles au dispositif de cet appel à projets FSE pour un montant total de 267 672,85 €,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** – Il est décidé de solliciter le Fonds Social Européen (FSE) pour un montant de 60 000 € pour soutenir l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi accueillies au sein des chantiers d'insertion.

**ARTICLE 2** – Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le président suspendant ce délai.

**ARTICLE 3** - Monsieur le directeur des services de Grand Châtelleraut est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Châtelleraut, le 12 octobre 2021

**Pour le président de Grand Châtelleraut,  
Le vice-président délégué,**

**Cyril CIBERT**